



Service départemental
d'incendie et de secours de la
Nièvre
Service Marchés Publics

MARCHÉ PUBLIC
Lot 1 : ACCORD-CADRE DE
FOURNITURES
Lot 2 : MARCHE ORDINAIRE

Fourniture d'objets connectés et installation - Parc bâtementaire du SDIS de la Nièvre

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des
plis
Procédure de passation

2026-0012

27/11/2026 à 12h00

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-11° - Inférieure au seuil des procédures
formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	8
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	10

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre

Représentant : Monsieur le Président du Conseil d'Administration

Adresse : Direction Départementale des Services d'incendie et de secours de la Nièvre

Rue du Colonel Rimailho

58640 Varennes-Vauzelles

Téléphone : 03 86 60 37 16

Courriel : nathalie.bloch@sdis58.fr

<https://marches.ternum-bfc.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=695832&orgAcronyme=k4f>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Fourniture d'objets connectés et installation - Parc bâtementaire du SDIS de la Nièvre

■ Éléments clé du contrat :

	Objet du contrat	Fourniture d'objets connectés et installation - Parc bâtementaire du SDIS de la Nièvre
	Acheteur	Service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre
	Type de contrat	Lot n°1 : Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de fournitures Lot n°2 : marché ordinaire
	Structure	2 lots
	Lieu d'exécution	Lot n°1 : Livraison à la Direction du SDIS 58 Lot n°2 : Installation dans les centres de secours prévus au CCTP
	Durée	4 ans
	Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
	Pénalités de retard	50 € par jour de retard
	Forme des prix	Prix révisables (référence). Prix unitaires ou forfaitaires selon les prestations
	Avance	Non prévue
	Délai de paiement	30 jours

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet et forme	Durée du marché
Lot n°1 :	Fourniture d'objets connectés - à bons de commande avec minimum et maximum (CPV 39715200-9 : Équipement de chauffage)	4 ans à compter de la notification du contrat
Lot n°2 :	Installation d'objets connectés (CPV 45232141-2 : Installations de chauffage)	4 ans à compter de la notification du contrat

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<https://marches.ternum-bfc.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=695832&orgAcronyme=k4f>

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Règlement de consultation
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP : un CCTP par lot)
- Acte d'engagement (un acte d'engagement par lot)
- Bordereau de prix unitaire du lot 1
- Détail quantitatif estimatif du lot 1
- Décomposition du prix forfaitaire du lot 2
- Mémoire technique (un par lot)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=695832&orgAcronyme=k4f>

■ **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées. Il n'y a pas de variante de type « alternative » ou de type « PSE ».

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Un acte d'engagement par lot. L'acte d'engagement n'a pas à être signé lors de la remise de l'offre, l'acheteur exigera la signature électronique de ce document uniquement à la société à laquelle il est envisagé d'attribuer le marché L'offre sera considérée comme irrégulière si ce document est absent au moment de la remise des offres</i>
Bordereau de prix unitaire lot 1	<i>BPU Pas de signature électronique requise : la signature de l'acte d'engagement au moment de l'attribution vaut acceptation des pièces techniques et financières.</i>
Devis quantitatif estimatif lot 1	<i>DQE Pas de signature électronique requise : la signature de l'acte d'engagement au moment de l'attribution vaut acceptation des pièces techniques et financières.</i>
Décomposition du prix global forfaitaire lot 2	<i>DPGF Pas de signature électronique requise : la signature de l'acte d'engagement au moment de l'attribution vaut acceptation des pièces techniques et financières.</i>
Echantillons lot 1	<i>Echantillons de chaque produit du Bordereau de prix unitaire Sans les échantillons demandés, une offre sera considérée comme irrégulière</i>
Mémoire technique	<i>Un mémoire technique par lot accompagnés des documents demandés et nécessaires à l'étude des propositions Pas de signature électronique requise : la signature de l'acte d'engagement au moment de l'attribution vaut acceptation des pièces techniques et financières.</i>
CCTP lots 1 et 2	<i>Tous les documents demandés aux CCTP des lots 1 et 2 Pas de signature électronique requise : la signature de l'acte d'engagement au moment de l'attribution vaut acceptation des pièces techniques et financières.</i>
Relevé d'identité bancaire	<i>RAS</i>
Attestation d'assurance responsabilité civile	<i>A jour à la date de la remise des offres</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=695832&orgAcronyme=k4f>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :
SDIS 58 – Service Marchés Publics Assurances

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des

organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

Pour toute aide dans la transmission électronique des offres, les candidats sont invités à contacter l'assistance technique de la plateforme Territoires Numériques au 0 970 906 909 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 du lundi au vendredi. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le support technique « à la dernière minute » !

■ Echantillons :

Lot n°1 :

Le candidat doit remettre des échantillons à l'appui de son offre dans les conditions suivantes : un échantillon de chaque article du bordereau de prix unitaire

Ces échantillons devront parvenir avant les mêmes dates et heures limites que l'offre (27/11/2026 – 12 heures) à l'adresse suivante :

Direction du SDIS 58

Service Patrimoine

Rue du Colonel Rimailho

58640 VARENNES VAUZELLES

Les échantillons du titulaire seront conservés tout le long du marché.

Ces éléments seront restitués par l'acheteur aux candidats non retenus dans les conditions suivantes :

Chaque candidat non retenu choisira les modalités de retour des échantillons à ses frais.

Les échantillons non réclamés un mois après l'information du refus de l'offre seront détruits.

Les candidats sont informés que des tests sont susceptibles d'être réalisés sur les échantillons remis. Aucune réclamation sur l'état des échantillons retournés ne sera prise en compte.

■ Modification du groupement :

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants : (détail des notations aux mémoires techniques)

Lot 1 :

Critère	Pondération
1. Prix	50%
2. Valeur technique	40%
3. Critères environnementaux	10%

Lot 2 :

Critère	Pondération
1. Prix	50%
2. Valeur technique	40%
3. Critères environnementaux	10%

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée.

Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement.

Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales	Prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions (articles R 8222-1 du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale) et délivrée en ligne sur le site de l'Urssaf. Attestation datant de moins de 6 mois.
Attestation de régularité fiscale	Elle justifie de la régularité de la situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et peut être obtenue soit via le compte fiscal soit auprès du service des impôts. Attestation datant de moins de 6 mois
Liste nominative des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers précisant la nationalité, la date d'embauche et le type et le numéro de l'autorisation de travail, ou à défaut, une attestation certifiant que le candidat n'emploie pas de travailleurs étrangers. Liste datant de moins de 6 mois
Procès-verbal du comité social et économique de l'entreprise pour les entreprises de plus de 50 salariés	Procès-verbal le plus récent
Accusé de réception de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice SIPSI et l'attestation sur l'honneur d'acquittement des amendes liées aux salariés détachés	Pour les entreprises établies à l'étranger

Document	Descriptif
Attestation d'assurance responsabilité civile	Attestation à jour au moment de l'attribution

Si l'offre n'a pas été signée lors de la remise des offres, le candidat retenu devra renvoyer dans le même délai, l'acte d'engagement signé électroniquement et transmis via le profil acheteur.

Si, dans le délai imparti, le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, et/ou l'acte d'engagement signé, le marché sera attribué à l'offre classée en 2^{ème} sous réserve que ce candidat fournisse à son tour les documents demandés.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marches.ternum-bfc.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=695832&orgAcronyme=k4f>

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

Durée du délai de suspension avant la signature du marché public :

Envoi courrier de la notification de rejet : 7 jours calendaires (samedi, dimanche et jours fériés inclus) à compter de la date d'envoi de la notification de rejet de l'offre → la notification du marché interviendra à expiration de ce délai

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue d'Assas

21000 Dijon

Téléphone : 03 80 73 91 00

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Télécopie : 03 80 73 39 89

Site internet : dijon.tribunal-administratif.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de LYON – CCIRA de LYON

DREETS Auvergne Rhône Alpes - Tour SwissLife - 1 boulevard Marius Vivier-Merle

69443 LYON CEDEX 03

Tél : 04-26-99-28-33

ara.ccira@dreets.gouv.fr

Les conditions d'utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation sont définies ci-dessous :

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, téléphone et situation professionnelle) collectées dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du présent marché public sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Adresse SDIS

Représenté par le Président du SDIS.

Coordonnées du délégué à la protection des données :

dpo@sdis58.fr

Finalités et base légales des traitements :

Traitements	Finalités	Bases légales
Suivi de la présente procédure de passation et d'attribution	Vérification de conformité, analyse des candidatures et des offres présentées, suivi et traçabilité de la procédure	Code de la commande publique complété par l'arrêté du 22 mai 2019 fixant la liste de renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics
Gestion contractuelle du marché	Gestion administrative, juridique et commerciale	Contrat
Sourcing	Identification et démarchage de candidats pour de futurs marchés	Intérêt légitime

Destinataires ou catégorie de destinataires :

Les données à caractère personnel concernées sont destinées exclusivement aux agents de l'Acheteur, des collectivités et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation puis de l'exécution du présent contrat. Elles ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Le SDIS sous-traite la dématérialisation de la procédure de passation et utilise la plateforme Territoires Numériques de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Durée de conservation :

Ces données sont conservées pendant toute la durée de passation, et éventuellement d'exécution du contrat ainsi que durant la DUA applicable aux candidatures et au marché (R2184-12 et 13 du Code de la commande publique).

Droits des personnes :

Les candidats s'engagent à informer et recueillir le consentement des personnes dont les données à caractère personnel figurent dans les documents transmis lors de leur candidature.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles peuvent également s'opposer au traitement de ces données. L'exercice des droits d'information et d'accès aux données à caractère personnel peut être effectué auprès du délégué à la protection des données.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)